



Vendredi 2 septembre 2011

## Dossier de presse

# Travaux de la déviation de la RD 504 Sur la Commune de Montagny

Par **Bernard Bonne**, Président du Conseil général de la Loire

et **Jean-Paul Defaye**, Vice-président chargé des infrastructures

### Contourner le bourg de Montagny pour améliorer la qualité de vie des riverains et la sécurité

**routière :** \_\_\_\_\_ **1**

Un itinéraire majeur dans le Nord du Département facilitant les liaisons entre l'agglomération roannaise et le bassin de vie de Thizy, Cours la Ville et Amplepuis : _____	2
Objectif : améliorer la sécurité et fluidifier le trafic. _____	3
Un projet élaboré en étroite concertation avec la Commune et la population _____	3
Les caractéristiques du projet de contournement du bourg de Montagny _____	4
Limiter les impacts sur l'activité agricole _____	5
Mieux intégrer la route dans son environnement _____	6
Planning et coût des travaux _____	6

Contact presse :

Pierre Chappel

04 77 48 42 38

pierre.chappel@cg42.fr

## **Contourner le bourg de Montagny pour améliorer la qualité de vie des riverains et la sécurité routière :**

### **Un itinéraire majeur dans le Nord du Département facilitant les liaisons entre l'agglomération roannaise et le bassin de vie de Thizy, Cours la Ville et Amplepuis :**

La RD 504 est une route à vocation interdépartementale qui relie les départements du Rhône et de la Loire. Les bassins de vie de Roanne et Thizy, Cours la Ville, Amplepuis ont depuis longtemps des liens privilégiés. Les activités textiles suscitent entre autres des relations économiques importantes entre ces deux pôles, ceci génère un fort flux de poids lourds.

La traversée de Montagny, dont le bourg est ancré sur un point haut du relief, constitue actuellement un verrou pour la circulation de transit. La voie étroite et sinueuse, supporte un trafic moyen de plus de 6 000 véhicules par jour. Cette fréquentation élevée génère des nuisances importantes pour les habitants en termes de qualité de vie (sonores, pollution) et un fort sentiment d'insécurité. Ces problèmes sont amplifiés par le passage de nombreux poids lourds (7,5 % en moyenne) sur une voie qui n'est pas adaptée à cet effet : faibles largeurs, virages serrés sans visibilité, trottoirs réduits,...

C'est pourquoi le Conseil Général de la Loire a décidé de lancer le projet de contournement de Montagny. Cette nouvelle infrastructure vise à rendre la circulation plus aisée et plus sûre. Elle permettra l'amélioration de la qualité de vie dans le bourg en réduisant fortement le trafic des poids lourds.



## **Objectif : améliorer la sécurité et fluidifier le trafic.**

Le projet de déviation de la RD 504 permettra d'améliorer :

- la sécurité routière et les conditions de circulation dans la traversée du bourg de Montagny, en délestant le trafic de transit et poids lourds du centre bourg.
- la qualité de vie des riverains dans la traversée du bourg, principalement en termes de nuisances sonores.

Par ailleurs il devrait permettre à la Commune, après la mise en service de la déviation, d'aménager la RD 504 actuelle et de requalifier le centre bourg dans le cadre d'une opération urbaine.

## **Un projet élaboré en étroite concertation avec la Commune et la population**

Dès l'origine des études, le Conseil Général a souhaité associer la commune, la population ainsi que la profession agricole à l'élaboration du projet.

A ce titre, le projet a fait l'objet d'une concertation préalable en février 2008, ceci pour permettre à la population et aux agriculteurs de s'exprimer sur le projet.

Une exposition comportant des panneaux d'information ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public ont été mis à disposition de la population en Mairie de Montagny.

Une réunion publique a également été organisée en Mairie.

Cette démarche a permis de recueillir au stade des études préalables l'avis de la population, et de modifier en tant que de besoin le projet.

Le projet a ensuite été soumis à enquête publique dans le courant de l'été 2010.

Au terme de celle-ci, le projet de contournement de Montagny a été déclaré d'utilité publique par le Préfet de la Loire en novembre 2010. La réalisation des travaux a été autorisée au titre du code de l'environnement par arrêté préfectoral du 11 janvier 2011.

Parallèlement, l'ensemble des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la déviation ont été conduites par le Conseil Général. Elles ont toutes abouti dans le cadre de démarches à l'amiable.

## **Les caractéristiques du projet de contournement du bourg de Montagny**

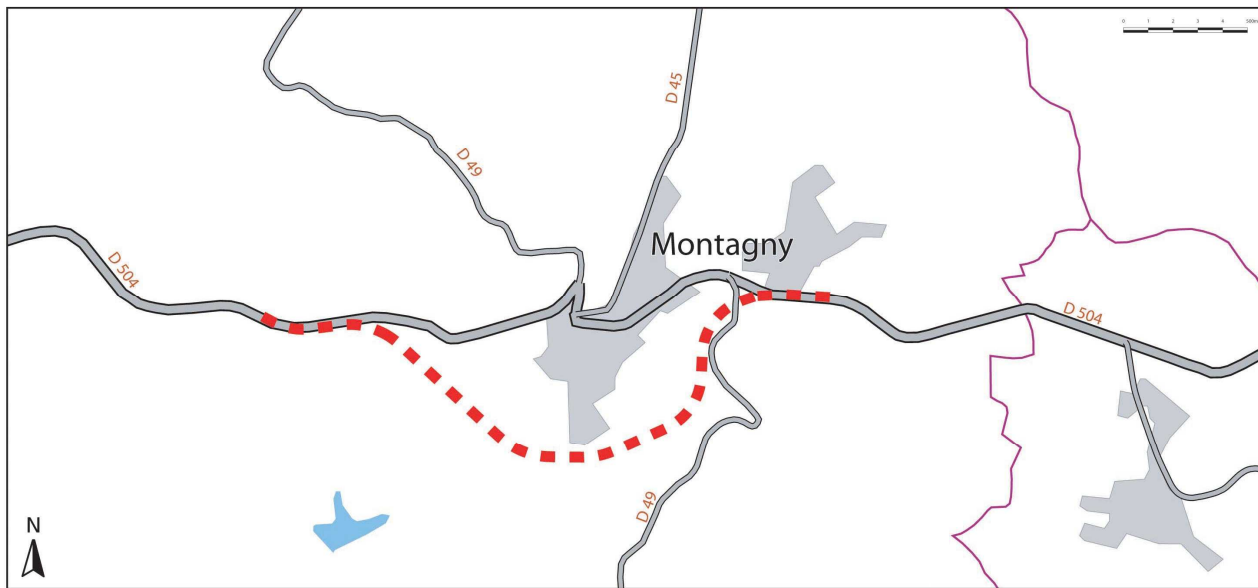
Le projet de déviation de la RD504 consiste en l'aménagement d'une nouvelle voie au Sud du bourg de Montagny. Il trouve son origine sur la RD 504 actuelle à proximité immédiate du chemin de la Rama. La fin du projet se situe sur la RD 504 actuelle, immédiatement à l'Est du bourg de Montagny.

La déviation sera une route bidirectionnelle « classique ».

Le programme de l'opération comprend :

- une déviation sur un linéaire de 2 km environ et l'aménagement de carrefours giratoires aux extrémités Est et Ouest,
- la reprise de la RD504 actuelle de part et d'autre de la déviation, pour assurer des raccordements avec une géométrie satisfaisante, et le réaménagement du carrefour avec le chemin rural au lieu-dit «La Rama».
- l'aménagement du chemin rural dit « chez Varinard » pour permettre la desserte de la lagune communale, des habitations ainsi que de l'espace agricole, situés au Sud de la déviation.
- la construction d'un ouvrage pour permettre le franchissement du ruisseau du Rhodon. Celui-ci permettra également le transit des promeneurs, du bétail, ainsi que de la faune.
- la création d'un réseau et d'un bassin hydraulique destinés à écrêter et à traiter les eaux collectées sur la déviation avant rejet au milieu naturel.

- la mise en œuvre d'aménagements paysagers et environnementaux favorisant la bonne intégration de la déviation dans son environnement.



## Limiter les impacts sur l'activité agricole

Le Conseil général de la Loire a porté une attention particulière afin de limiter autant que possible les impacts sur l'activité agricole.

A ce titre, le tracé routier ainsi que les emprises foncières ont été étudiés afin de perturber le moins possible l'activité agricole présente sur le secteur.

Le chemin rural de Varinard sera aménagé et raccordé sur le futur giratoire à l'entrée Ouest du bourg, ceci pour desservir dans des conditions satisfaisantes l'ensemble des parcelles agricoles situées au Sud de la déviation. Parallèlement, quelques échanges fonciers ont été réalisés par le Conseil Général afin de limiter l'effet de coupure de la déviation sur l'espace agricole.

## Mieux intégrer la route dans son environnement

Le Conseil général de la Loire a aussi porté une attention particulière à l'intégration de cette nouvelle route dans le paysage. Le projet a été étudié afin de préserver autant que possible les haies, boisements, et zones humides existantes.

Dans le cadre de l'opération, des plantations seront réalisées afin de mieux intégrer la nouvelle infrastructure dans le site.

Des mares à vocation agricole ainsi que des zones humides seront aménagées afin de compenser celles qui seront détruites dans le cadre des travaux.

Le ruisseau du Rhodon fera l'objet d'aménagements écologiques spécifiques entre la lagune communale et l'étang de la Léva (restauration du lit du cours d'eau, plantations, aménagement d'une zone humide,...). A ce titre, le Conseil Général se portera acquéreur de 2,5 ha environ, en dehors de l'emprise routière, pour permettre la réalisation de ces aménagements.

Le Conseil Général conduit actuellement une étude visant à définir de façon détaillée les aménagements paysagers et environnementaux à réaliser dans le cadre de la déviation, dont le principe a été décidé dans le cadre de l'étude d'impact. Cette étude complémentaire a été confiée à des bureaux d'étude spécialisés dans les domaines du paysage et du génie écologique.

Les travaux de terrassement seront réalisés en réutilisant l'ensemble des matériaux présents sur le site. Les déblais rocheux seront utilisés pour construire l'assise routière.

Ainsi, les déplacements de poids lourds nécessaires à l'évacuation des matériaux ou à l'approvisionnement du chantier depuis l'extérieur seront réduits au minimum afin de limiter les émissions de CO2 dans l'atmosphère.

Ces actions décidées par le Conseil Général s'intègrent dans une démarche volontariste de protection de l'environnement.

## Planning et coût des travaux

Les travaux de la déviation **ont débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2011**. Ils concernent dans un premier temps les terrassements et la construction des ouvrages techniques (ouvrage de franchissement du ruisseau du Rhodon, ouvrages de soutènement). Ils devraient se poursuivre jusqu'au premier trimestre 2012.

Les travaux de réalisation des chaussées et des aménagements paysagers et environnementaux seront engagés à la suite en 2012. L'objectif est de mettre en service la déviation en 2013.

Au total, l'ensemble des travaux réalisés devrait représenter un investissement total de 8 millions d'euros environ.

Le marché en cours concernant la réalisation des terrassements et la construction des ouvrages s'élève à 3 millions d'euros. Le groupement d'entreprises Forézienne d'entreprise, EIFFAGE TP, RESIREP et EIFFAGE travaux publics est chargé de la réalisation de ces travaux.

La déviation de la RD 504 sur la déviation de Montagny est intégralement financée par le Conseil Général de la Loire.